

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 février 2023

PROCES-VERBAL

Convocation du 02 février 2023

Présents : Mesdames BEILLARD Sylvie, RAVENEAU Annie, MAUBOUCHER Louise-Anne, LAURENT Claudette, DUPUY Maryvonne, MASSIAS Isabelle, LACRAMPE Josette,

Messieurs CHAPEAU Jean-Philippe, ABILLARD Arnaud, LHUILLIER Thierry, GROLLEAU Tony, GUIOCHEREAU Yannick, RONCERET Philippe

Excusée : Madame BONIN Marjorie

Pouvoir : Madame BONIN Marjorie à Madame RAVENEAU Annie

Secrétaire de séance : Madame RAVENEAU Annie

Adoption du procès-verbal du 06 décembre 2022.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service déchets

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à émettre sur le rapport annuel du service déchets qui leur a été transmis par mail en amont de la réunion. L'assemblée délibérante n'ayant pas d'observations, le rapport annuel est approuvé.

Convention cadre de groupement de commandes permanents et à la carte

Madame le maire informe le conseil municipal que la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire propose un groupement de commandes permanent et à la carte. La présente convention a une durée initiale de 4 ans renouvelable par tacite reconduction. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a émis un avis défavorable à l'adhésion à ce groupement de commandes.

Convention pour l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau

Pour permettre le déploiement de la télérelève des compteurs d'eau sur la commune de Vernueil-le-Fourrier, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la société SOGRETEL sollicite la commune pour implanter un concentrateur destiné à recevoir les informations émises par les modules radio des compteurs d'eau. Le lieu d'implantation le plus favorable serait la salle des sports. Les membres du conseil municipal émettent un accord de principe sous réserve qu'une demande de déclaration préalable soit déposée et que les Architectes des Bâtiments de France donnent leur accord.

Convention contrat d'assurance groupe

Madame le maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 06 septembre 2022, la commune a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire. La société Yvelin a été retenue. Le conseil municipal approuve et autorise Madame le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion pour l'adhésion de la collectivité au contrat d'assurance groupe.

Investissements 2023

Madame le maire présente le devis du SIEMML pour la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public situés sur le parking du groupe scolaire et du foyer logement pour un montant de 45 900 € avec un fonds de concours SIEMML à hauteur de 25 %. Une demande de subvention du dispositif Fonds vert sera également demandée. Un devis modificatif va être sollicité auprès du SIEMML pour prendre en compte les critères du « Fonds Vert ».

Monsieur ABILLARD présente un premier devis pour des appareils de fitness et des jeux pour enfants. La commune peut prétendre à une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour la partie fitness et une subvention du Département de Maine-et-Loire pour la partie Aire de jeux. Plusieurs entreprises ont été consultées. A réception des autres devis, la commission appel d'offres se réunira.

Monsieur CHAPEAU présente plusieurs devis pour l'entretien des différentes routes communales. Une réunion en interne avec les élus en charge de la voirie aura lieu pour prioriser les travaux pour 2023.

Demande de subvention « Fonds vert » pour la réhabilitation du prieuré en équipement culturel et la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public

Madame le maire informe le conseil municipal du nouveau dispositif « Fond Vert » mis en place par le ministère de la transition écologique afin d'aider les investissements des communes. Trois axes d'intervention ont été définis dont la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux et la rénovation des parcs luminaires d'éclairage public. Madame le maire propose de déposer des demandes de subventions pour la réhabilitation du prieuré en équipement culturel et pour la rénovation du parc de luminaires du parking du groupe scolaire et de la Résidence Autonomie. Le conseil municipal accepte et autorise Madame le Maire à faire les demandes.

Vente terrain Les Mortiers (tranche I) lot 2

Madame le maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu une demande d'achat pour la parcelle A 1080 lot 2 dans le lotissement des Mortiers tranche 1. La superficie de la parcelle est de 1320 m² au prix de 25 € HT le m². Madame le maire sort de la salle, ne participe pas au débat ni au vote.

Les membres du conseil municipal acceptent de vendre la parcelle à la SCI du Croissant de Jarzé et autorise Madame le Maire ou ses adjoints à signer les documents relatifs à cette vente.

Etude des dossiers de demande de subvention des associations

Les dossiers de demande de subventions aux associations communales ont été étudiés.

Création d'un Plan Communal de Sauvegarde

Madame le maire informe le conseil municipal de l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde. Il a pour objectif d'organiser la sauvegarde de la population, d'améliorer la gestion de crise, de limiter les conséquences d'un événement majeur et d'associer les acteurs locaux. Le Plan Communal de Sauvegarde sera construit à partir des éléments du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) mis en place par la commune en mai 2022. Des élus référents seront désignés et des réunions de travaux seront programmées.

DPU

Le conseil municipal décide de ne pas préempter sur le bien situé :

- 152 route de la Sablonnière

Levée de séance : 01 H15